PRÉFET
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Vienne

Sous-préfecture de Vienne
Bureau des relations avec les collectivités locales
et les entreprises

ARRÊTÉ N° 38-2022-12-14-00006
modifiant l'arrêté n°38-2022-12-09-00007
portant convocation des électeurs et fixant les modalités d'organisation
de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale
de la commune de Jardin

Le sous-préfet de Vienne

VU l'arrêté n°38-2022-12-09-00007, en date du 09 décembre 2022, portant convocation des électeurs et fixant les modalités d'organisation de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de la commune de Jardin :

CONSIDERANT qu'une erreur de date figure à l'article 10 de l'arrêté susvisé ;

ARRÊTE

Article 1er : L'article 10 de l'arrêté n°38-2022-12-09-00007, est rectifié comme suit :
La date limite de notification à la mairie, par les candidats, de la liste des assesseurs et des délégués, comprenant leurs noms, prénoms, dates et lieux de naissance et adresses, est fixée au jeudi 23 février 2023 à 18 h 00.

A Vienne, le 14 DEC. 2022

Le sous-préfet,

Denis MAUVAIS

Tel : 04-74-53-82-08
Mail : pref-rcl-vienne@isere.gouv.fr
Adresse : 16 Bd Eugène Arnaud, B.P. 116
38209 VIENNE cedexr